



DROITS DE : ETRANGER MARIE A CONJOINT FRANCAIS

Par **Vanessa67**, le **31/10/2009 à 14:18**

bonjour;

je suis africaine, j'ai 28 ans, je suis mariée à un français depuis Avril 2008, depuis Juillet 2008 nous vivons ensemble ici en France , mais tout va mal entre nous, pourtant j'ai tout quitté pour venir vivre en france avec lui(travail,famille...) Je précise, je l'ai rencontré sur le net. Monsieur ment à longueur de journée.

J'ai découvert qu'il s'est inscrit sur les sites de rencontres, en disant qu'il vit en collocation, il utilise souvent ma photo (il se fait passer pour moi)lors des chat... Il a renoué avec son ex qui elle est aussi mariée. Ils se connectent tous les jours, s'envoient des SMS, se donnent des rendez-vous... Ils couchent ensemble, envisagent même de divorcer et se remettre ensemble. Il lui dit qu'il va divorcer et l'état français m'expulsera du territoire français parce que je ne serai plus en situation régulière.

Il la depanne elle, alors que moi rien du tout, je suis toujours obliger de lui demander même pour acheter le pain...parce que je ne travaille pas. (Je précise que quand on s'est rencontré j'étais assistante commerciale et gagnait bien ma vie). Aujourd'hui avec lui je ne suis plus que l'ombre de moi-même.

En ce moment je suis une formation diplômante:DEAS et c'est la region qui finance la scolarité car étant Demandeur d'emploi.

J'aimerais tant me consacrer à ma formation, mais psychologiquement parfois je craque. J'arrive plus a supporté ses actes.

- * **Je ne sais pas à quoi m'attendre**
- * **Ce que je risque en cas de séparation/divorce**
- * **Serai-je expulsée systématiquement???**
- * **Surtout que j'ai un titre de séjour d'un an renouvelable**
- * **Comment me payer un avocat alors que je suis sans ressources?...**

Telles sont mes interrogations.

Je ne sais plus à quel saint me vouer.

QUE FAIRE ?????????

NB: il ne sait pas que je suis occourant de tout ce qu'il fait. j'attends le moment propice pour le confondre car il ment beaucoup.

Merci de prêter attention à mon courrier.

Dans l'attente, Je vous souhaite une bonne journée.

Par **amanda2009**, le **01/11/2009** à **14:58**

salut

tout ce que je peux te conseiller vu que tu n'as pas de revenu.

tu peux aller ou appeler au tribunal de grande instance de ta ville que tu auras besoin d'un avocat gratuit pour des conseils.

vu que tu n'as pas de revenu il vaudra procurer un avocat gratuitement et là tu pourras demander à l'avocat conseil et tout l'expliquer ta situation de a à z tout ce que ton mari te fait et ce qu'il risque de faire par la suite surtout ne rien tenter de faire avec ton mari avant tout d'abord d'avoir rencontré un avocat il serait mieux placé pour te conseiller et soit tranquille tu auras droit à un avocat gratuit pour te conseiller.

bonne chance et tiens-moi au courant de la suite

bise

Par **Vanessa67**, le **01/11/2009** à **16:11**

Merci Amanda2009, d'avoir prêté attention à mon courrier!

Mille merci encore pour tes conseils.

Promis je te tiendrai au parfum de la suite!

Bon dimanche!

Par **amanda2009**, le **02/11/2009** à **14:04**

de rien tout le plaisir a été pour moi

j'attends impatiemment de tes nouvelles

bise et du courage

Par **Vanessa67**, le **20/11/2009** à **15:26**

Salut Amanda2009,

J'ai suivi tes conseils, mais malheureusement l'avocate conseil n'a pu me donner plus d'informations. Elle m'a dit qu'elle savait pas non plus et qu'il faut que je me renseigne à la préfecture...

Bref ! je me suis dit c'est normal la consultation est gratuite alors...

Peut-être que si je vais voir un avocat dont je paierai la consultation, j'aurai une réponse!

Merci tout de même à toi.

Et bonne journée.

Par amanda2009, le 21/11/2009 à 02:41

salut a toi

il est bien vrai que la consultation est gratuite, mais elle n'a pas droit de ne pas te donner d'information par rapport à ce que tu demande.

comme on dit toujours que le gratuit n'est pas toujours efficace dans certains cas oh c'est dommage qu'elle ne puisse pas t'informer.

elle est raciste on dira c'est bizarre.

Sache que ce n'est pas non plus la préfecture qui va te donner des renseignements par rapport à cela ce n'est même pas la peine d'essayer làbas.

la seule solution est de contacter un avocat payant c'est celui qui peut t'informer nettement vu que tu payes pour ça.

ça coûte je pense 60 euros à peu près pour une consultation et cela dépend sur quoi tu veux te renseigner mais je ne pense pas que ça dépense 80 euros pour une consultation.

c'est la seule solution et après tu sera fixé.

et un avocat est sur secret professionnel votre conversation restera que entre vous deux et n'a pas droit de la divulguer.

je te souhaite bonne chance et du courage pour avoir cet argent et quand tu aura cet argent tu pourras rechercher un avocat de ta ville sur les pages jaunes soit sur le net soit sur les pages jaunes que tu dois normalement avoir chez toi et je te conseille de prendre un avocat qui accepte les aides juridictionnelles ils ne sont pas trop chers vu que il traite souvent les dossiers des gens qui n'ont pas beaucoup de revenus et auquel s'est l'état qui paye dont ce qu'on appelle aide juridictionnelle aide de l'état donc c'est l'état qui paye l'avocat de la cliente directement vu que elle n'a pas beaucoup de revenu.

donc essaie de trouver un avocat qui accepte les aides juridictionnelles et sa consultation ne va pas te coûter cher et avant même de prendre un rendez-vous tu demande d'abord à la secrétaire quelle est le tarif d'une consultation pour savoir tes droits après un divorce avec ton conjoint et c'est l'avocat spécialisé dans le domaine de vie familiale ou de divorce mais mieux appeler un avocat qui s'occupe du divorce et là elle te dira tout ce que tu dois savoir. j'espère que mes conseils te seront très utiles et prends soin de toi n'oublie pas de me tenir au courant de la suite.

bise

Par amanda2009, le 21/11/2009 à 02:50

salut c'est encore moi

soit tu peux voir l'avocat pour demander conseil en expliquant ta situation donc ce que tu m'a expliqué sur le site et tout et elle te dira ce que tu dois faire et normalement si tu as les preuves qu'il te trompe si tu divorces on ne peut pas t'expulser et quand tu fais plus de un an en France quand tu es mariée je pense aussi que on ne peut pas t'expulser mais tu aura que des cartes d'un an renouvelable et si tu tombes enceinte de ton mari tu ne pourra pas être expulsée et tu obtiendras la nationalité française parce que tu es mère d'enfant français et même si tu tombes enceinte d'un autre homme français tu ne pourra pas aussi être expulsée mais seulement que ton mari devra reconnaître ton enfant et il sera le tuteur et aura droit à avoir aussi la garde de l'enfant plus tard.

voilà réfléchi à tout ça et tu vois ce que tu veux vraiment faire.

tiens moi au courant de ce que tu as décidé faire

bise

Par **Vanessa67**, le **24/11/2009** à **01:26**

Merci encore une fois de prêter attention à mon problème.
En c moment j suis en pleine formation, stage...
Mais je tâcherai de me trouver un avocat qui accepte les aides juridictionnelles comme tu me le recommande.

Avoir un enfant, c mon rêve, mais plus de lui. ç'aurait été plus facile pour moi je sais! Mais à quel prix? Dois-je me sacrifier pour des papiers? non plus.
Je ne cherche pas à tout prix la nationalité française. Tout ce que je souhaite tout d'abord retrouver ma liberté car il ne me mérite pas et aussi être sûr que je pourrai exercer en toute légalité après le diplôme d'état que je prépare en c moment.
Telles sont mes préoccupations!

Par **amanda2009**, le **24/11/2009** à **01:33**

salut

C EST bien d avoir trouver une formation est t elle renumeré?

SI OUI S EST bien tu vas pouvoir payer un avocat pour avoir des renseignements.

c est la seule chose a faire.

si tu veux voilà je te laisse mon adresse tu pourra m ecrire

venisela@live.fr

bise et du courage

l avocat s est la seule solution

Par **Chouteau**, le **24/11/2009** à **16:07**

Bonjour,

juste pour vous éclaircir sur votre situation.

Je vous conseil de faire attention, car votre situation peut sans problème tomber sur le coup des mariages blancs ou encore appelés mariages naturalisants, ces mariages arrangés pour que l'époux étranger obtienne la nationalité française. Et j'imagine que vous êtes surveillé par les services de mairie pour vérifier si oui ou non votre mariage est comme tel. C'est pourquoi la délivrance d'une carte de résidant est subordonnée à une durée de mariage de trois ans, et que son retrait peut intervenir s'il y a rupture de la vie commune dans les quatre ans du mariage.

De même, l'acquisition de la nationalité française est soumise au même délai de quatre ans.

Et si la fraude est prouvée, une sanction pénale est prévue! La meilleure preuve étant la rupture de la vie commune.

Mais ce que vous pouvez déjà faire, c'est rassembler des preuves contre votre époux de sa violation de ses obligations de fidélité et de participation à la vie conjugale. Mais ces preuves ne doivent pas être obtenu par fraude, sinon elles ne seront pas recevables devant le juge. Si

vous vous sentez en confiance avec vous même, n'hésitez pas à divorcer, car il vaut mieux parfois en arriver là plutôt que de souffrir.

Ma contribution n'est pas énorme, mais j'espère que votre vie ira mieux.

Par **Vanessa67**, le **25/11/2009** à **10:26**

Bonjour M. CHOUTEAU!

Mariage blanc... et que sais-je encore!?! C'est malheureusement ce à quoi je m'expose aujourd'hui. Alors qu'en réalité il n'en est rien de tout cela.

D'une part je comprends qu'il existe des cas de mariages blancs... mais qu'en est-il pour ce qui ont été à la limite berné car tel est mon cas. J'ai démissionné, tout abandonné parce que j'y ai cru.

Je vis avec quelqu'un que je ne supporte plus parce qu'il ment bcp, et qui utilise souvent mes photos en ce faisant passé pour une femme sur des sites de chat... et tout ça je peux le prouver!

J'ai compris qu'il ait été si loin pour se trouver une femme, car chez lui il aurait eût du mal à en trouver. Voilà pourquoi il m'a raconté que des mensonges pour me mettre en confiance. Financièrement n'en parlons pas, il faut toujours que je demande ; 5£ par-ci, 10£ par-là! alors que quand il est venu chez moi il a vu comment je vivais et que je ne manquais de "rien". Il s'est donc vu obligé de me promettre monts et merveilles (acheter une RAV 4, une maison...) pour m'avoir tout simplement! cependant il ne peut même pas se prendre une location de loyer encore moins avoir un PEL, on vit chez les parents on parle jamais d'avenir de projet ensemble sauf si je mets le sujet sur la table. En somme lui est fier de me montrer dans son village qu'il sait marié et moi bien au contraire. Moi depuis l'âge de 18ans je suis indépendante contrairement à lui qui à toujours vécu chez ces parents 35ans, finalement il y a tout un monde qui nous sépare Je me sens souvent comme prise dans un piège. J'aurai su cela je crois que je ne serai pas mise dans cette galère!

Pour avoir les "papiers" il existe plusieurs combines(faire un bb, attendre sagement 5ans..) mais c'est pas mon genre car mon honnêteté intellectuelle m'empêche d'agir ainsi.

Je cherche pas non plus à avoir la nationalité française, j'en est déjà une et j'en ai pas honte bien au contraire.

Tout ce que je veux c'est qu'à la fin de ma formation je puisse trouver du travail et que mon titre de séjour de un an renouvelable n'en soit pas un obstacle. J'ai pas le choix il faut que je m'en sorte! que je puisse avoir mon autonomie financière que j'ai perdu.

NB: Certe certain(e)s étranger(e)s se marient pour divers raisons...
il n'en demeure pas moins vrai que certains français(e)s aussi
en font de même pour aussi divers raisons.

Alors que faire????

**Dois-je rester là ne rien dire, ne rien entendre, à la limite ne rien voir, me morfondre dans mon coin sous peine de remettre en cause mon mariage voir même ma personne
?????**

?????

Par **Vanessa67**, le **25/11/2009** à **10:47**

Bonjour M. CHOUTEAU!

Je vois explique juste les grandes lignes lignes, la suite je me reserve le droit de les faire part plus en détail à un avocat quand j'en aurai les moyens.

Le mensonge fait pas parti de mes principes et encore moins de mon éducation. Au de me voir expulser un jour du territoire, je ne ferais pas fi de mes valeurs : HONNETETE

Cette expérience m'aurait tout simplement servi de leçon et j'en tiendrai compte.

Vivre ainsi en ce moment est une véritable torture!

Bonne journée à vous.

Par **Chouteau**, le **25/11/2009** à **11:00**

Je ne dis pas que le mensonge fait parti de vos valeurs, mais juste que on peut vous attribuer un mariage blanc parce que les faits le font penser. Devant un juge on regardera uniquement les faits, et non vos valeurs. JE tenais à vous le dire afin justement d'éviter de genre de problemes, aussi venant des services civils que de votre mari.

Par **Vanessa67**, le **25/11/2009** à **11:27**

En effet j'ai compris et même pris en considération ce que vous avez écrit! Ce que j'ai dit c'est pas contre vos propos encore moins contre vous!

Bien au contraire je vous suis gré d'avoir prêter attention à mon courrier.

Quant à moi euh..... advienne que pourra!

Bonne journée à vous.

Et encore merci.